



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite

LE 6 AVRIL 2020

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal à huis clos en ce sixième jour d'avril l'an deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers :	M Denis Gamache	Mme Brigitte Brochu
	M Robert Normand	M. Nicolas Lacasse
	Mme Manon Deslauriers	M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.  
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

**PANDÉMIE COVID-19**

En lien avec les arrêtés ministériels publiés, il a été convenu et publié sur notre site internet et facebook que le bureau municipal soit fermé au public en date du 25 mars. Les services sont toutefois demeurés disponibles par téléphone ou par courriel. Selon la progression du dossier de pandémie, nous informerons la population de la suite des procédures de fonctionnement.

54-04-2020

**OUVERTURE DE LA SESSION**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, à délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officier municipal ont pris la décision d'être présents sur place mais de respecter les consignes de distance et de salubrité.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité; *celui-ci a été mis sur le site web de la municipalité pour consultation par la population.*

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les procès-verbaux du 2 et 18 mars sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

**APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE MARS 2020**

*À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.*

**\*\*Une portion du salaire du coordonnateur en loisirs doit être refacturée à Ste-Hénédine.**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution  
ou annotation

Secteur d'activités	Budget 2020	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	334 101 \$	21 805 \$	116 272 \$	217 829 \$
Sécurité publique	244 009 \$	6 808 \$	21 064 \$	222 945 \$
Transport routier	667 530 \$	92 423 \$	283 731 \$	383 799 \$
Hygiène du milieu	230 579 \$	11 831 \$	53 231 \$	177 348 \$
Industrie & Commerce	62 684 \$	558 \$	28 781 \$	33 903 \$
Loisirs et culture	87 080 \$	8 309 \$	32 193 \$	54 887 \$
Casse-croûte/resto	140 000 \$	12 060 \$	36 656 \$	103 344 \$
Frais de financement	153 220 \$	37 617 \$	69 210 \$	84 010 \$
Remb. en capital	538 306 \$	0 \$	215 900 \$	322 406 \$
Investissements prévus	38 491 \$	0 \$	0 \$	38 491 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>2 496 000 \$</b>	<b>191 411 \$</b>	<b>857 038 \$</b>	<b>1 638 962 \$</b>
<b>Revenus</b>	<b>2 496 000 \$</b>		<b>1 936 368 \$</b>	

**CORRESPONDANCE**

- ↳ Un appui financier de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce au montant de 1 500\$ en contribution pour le journal \*Le Coup d'œil municipal\* nous a été remis.
- ↳ Installation de panneaux de signalisation pour un passage d'animaux de ferme sur la route 216 a été autorisée par le MTQ.
- ↳ Résolution de la MRC appuyant notre demande pour l'obtention d'une borne électrique de type L2 dans le cadre du projet \*Compléter le réseau régional de recharge pour véhicules électriques en Chaudière-Appalaches\*.
- ↳ Lettre de la résidente du 145 route 216 en lien avec des résidus se retrouvant dans le système de tuyauterie dû aux travaux d'aqueduc et égout des routes 216/275 de 2018.

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de mars.

**CPTAQ** : aucun dossier

**ADMINISTRATION**

55-04-2020

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Robert Normand donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement abrogeant l'article 18 du règlement de taxation n° 470-2020.

**DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 475-2020**

Le conseiller Robert Normand dépose un projet de règlement n° 475-2020.

Ce projet de règlement a pour objet *d'abroger l'article 18 du règlement n° 470-2020 afin de permettre d'assouplir les règles de paiement des taxes 2020 dans le contexte actuel du coronavirus (covid-19).*

56-04-2020

**TAXES MUNICIPALES 2020 (EN LIEN AVEC LE REG 470-2020)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 18 du règlement no 470-2020 est abrogé;

CONSIDÉRANT QU'au moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%, que ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du règlement no 470-2020;

CONSIDÉRANT QUE le 2<sup>e</sup> versement de taxes pour l'année 2020 est prévu pour le 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la covid-19 seront majeurs sur plusieurs entreprises qui ont mis à pied un grand nombre de salariés;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite**

CONSIDÉRANT QUE la prestation canadienne d'urgence ne sera pas entièrement distribuée en date du 15 avril;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement qu'un délai de grâce de 30 jours soit accordé aux contribuables qui éprouvent des difficultés financières qui en font la demande et ce, sans intérêt pour cette période seulement.

Cette mesure pourrait être réévaluée lors de la prochaine séance du conseil municipal le 4 mai prochain.

**57-04-2020**

**DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que les services de Déchiquetage de Beauce soient requis pour déchiqueter les documents périmés de la municipalité. Les coûts sont de 7.50\$/boîte plus taxes pour un minimum de dix boîtes.

**58-04-2020**

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Denis Gamache donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement pour la création d'une réserve financière afin de procéder au renouvellement des appareils respiratoires du service incendie.

**DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 474**

Le conseiller Denis Gamache dépose un projet de règlement n° 474

Ce projet de règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le renouvellement des huit appareils respiratoires et leurs accessoires du service incendie.

**⇒⇒ ARRÊT DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

Le Centre intégré de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches a suspendu l'ensemble des affectations des services de premiers répondants pour un temps indéterminé en date du 5 avril dernier.

**59-04-2020**

***TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE***

**OUVERTURE DE SOUMISSION-ABAT-POUSSIÈRE**

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que la soumission de Transport Adrien Roy & Filles inc pour le service d'achat et d'épandage d'abat-poussière au coût de 0,349\$/litre avant taxes soit acceptée. L'application est prévue en deux phases soit en juin et en août.

**60-04-2020**

**OUVERTURE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES**

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la soumission de Les Entreprises Lévisiennes pour le service de balayage des rues, des stationnements de l'église, de l'édifice municipal ainsi que des stationnements du garage municipal et de la caserne est acceptée au coût de 2195\$ avant taxes.

**61-04-2020**

**OUVERTURE DE SOUMISSION – MATÉRIAUX GRANULAIRES**

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que la soumission reçue pour l'achat de matériaux granulaires, celle de Conrad Giroux inc soit acceptée au prix de 13,45\$ la tonne métrique avant taxes. Que dans ce prix, la redevance municipale et le transport sont inclus.

**62-04-2020**

**OUVERTURE DE SOUMISSION – MACHINERIES LOURDES**

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de Conrad Giroux inc pour la location de la pelle avec godet 66 po au coût de 94\$/heure et du camion 10 roues au coût de 82\$/heure pour les travaux prévus durant la saison 2020.



63-04-2020

N° de résolution  
ou annotation

4

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

### OUVERTURE DE SOUMISSION – DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que la soumission de Débroussaillage Adam Vachon soit acceptée au coût de 4600\$ avant taxes pour les travaux de débroussaillage des abords de routes et demi fossés de notre territoire sur une distance d'environ 36,16 kilomètres. Aussi sont inclus les travaux de bord des routes numérotées 216-275 pour une distance de 17.47 km.

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE MTQ

- Délai prolongé jusqu'au 30 avril pour confirmer le renouvellement
- Il y a désormais une clause sur l'ajout de la télémétrie véhiculaire.
  - C'est désormais un contrat de type 49 au lieu de 45 (donc achat du sel et abrasif libre et non via le Ministère).
  - C'est désormais un contrat de 5 ans ferme avec indexation du prix chaque année.
  - Camion de 25 ans maximum accepté (au lieu de 20 ans).
- \*\*Une correspondance sera acheminée au MTQ afin de vérifier s'il y a place à négociation.*

64-04-2020

### APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des chemins d'hiver avait été demandé en 2019 pour un an seulement afin de vérifier les nouvelles mesures mises en place;

CONSIDÉRANT que ces modifications apportées étaient : ajout de sections à entretenir, la considération d'ajout de sel sur certaines artères ainsi que l'entretien sommaire des trottoirs;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil va en appel d'offres pour l'entretien hivernal des routes sur son territoire. Que l'appel d'offres sera affiché sur le site SEAO.

65-04-2020

### MANDAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE DU RANG SAINT-ELZÉAR

Il est proposé par Robert Normand et est résolu unanimement que suite à la réception de 7 soumissions, celle de Construction Abénakis inc soit acceptée au coût de 433 189,44\$ taxes incluses pour les travaux de réfection de la voirie sur environ 620 mètres du rang St-Elzéar incluant le nettoyage des fossés.

Les dépenses relatives à ces travaux seront payées par une subvention de 248 245\$ qui nous a été accordée par le programme d'aide à la voirie locale - volet RIRL et la balance des coûts sera prise à même les fonds de gravière et sablière.

### ⇒⇒PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE-APPEL D'OFFRES NO 191-14703-00

Un entrepreneur nous demande un prolongement de délai pour la réalisation des travaux qui était fixé à 6 semaines / délai prolongé à 7 semaines (en présomption de la difficulté d'approvisionnement en lien avec la covid-19)

66-04-2020

### ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 473-2020

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars, un avis de motion a été donné et que le projet de *Règlement n° 473-2020 concernant l'emprunt de 897 000\$ pour le prolongement de la rue Industrielle* a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 1060 du *Code municipal*, un règlement d'emprunt doit normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire en vertu de la *Loi sur la santé publique*, le 18 mars 2020, pour une période initiale de 10 jours, laquelle déclaration a fait l'objet de renouvellements;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté ministériel (2020-008) qui prévoit que toute procédure impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue pendant l'état d'urgence, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, auquel cas ladite procédure peut être remplacée par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet et l'obtention préalable de son financement sont prioritaires puisque les travaux de prolongement de la rue Industrielle doivent être réalisés dès l'été 2020 notamment en vue de permettre la relocalisation d'une entreprise qui doit quitter la zone inondable de Ste-Marie et se relocaliser au plus tard en septembre 2020 sur un terrain vendu à cette fin par la Municipalité et situé bordure desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet et l'obtention préalable de son financement sont également prioritaires puisque le développement du parc industriel et l'économie de la Municipalité en dépendent dans le contexte où, après plusieurs années au cours desquelles la demande était moins présente, la Municipalité a réussi à vendre cinq des terrains appelés à être desservis par les travaux dans les six derniers mois et ce, dans l'optique de pouvoir y ériger des constructions en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le report de l'approbation par les personnes habiles à voter, de l'entrée en vigueur du Règlement et, ultimement, de la réalisation des travaux auraient des incidences financières significatives tant pour la Municipalité et ses contribuables que pour les acheteurs des terrains;

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le conseil municipal déclare prioritaire l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement n° 473-2020 concernant l'emprunt de 897 000\$ pour le prolongement de la rue Industrielle;

QUE le *Règlement n° 473-2020 concernant l'emprunt de 897 000\$ pour le prolongement de la rue Industrielle* soit et est adopté;

QUE le conseil décrète que la procédure habituelle d'approbation des personnes habiles à voter prévue à l'article 1060 du *Code municipal* (registre et, le cas échéant, référendum) est remplacée par la consultation écrite suivante :

- Une consultation écrite est tenue auprès de l'ensemble des personnes qui auraient été considérées comme des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité en date du 7 avril 2020 dans le cadre de la procédure habituelle d'approbation qui aurait été applicable au *Règlement n° 473-2020*;
- Que lesdites personnes habiles à voter peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'égard du *Règlement n° 473-2020 concernant l'emprunt de 897 000\$ pour le prolongement de la rue Industrielle* de l'une ou l'autre des façons suivantes, avant le 22 avril 2020 :
  - o Soit par courriel à [administration@sainte-marguerite.ca](mailto:administration@sainte-marguerite.ca) ;
  - o Soit par la poste à madame Nicole Chabot, directrice générale et secrétaire-trésorière, Municipalité de Ste-Marguerite, 268, rue St-Jacques à Ste-Marguerite G0S 2X0;
- Que les commentaires doivent être formulés par écrit et porter le nom, l'adresse et la signature de chaque personne habile à voter qui les formule;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

- Que le conseil municipal prendra connaissance des commentaires qui auront été reçus le ou avant le 22 avril 2020 et pourra alors décider, par résolution, soit :
  - 1) de retirer le Règlement;
  - 2) d'attendre la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire et soumettre le règlement à l'approbation des personnes habiles à voter (registre et, le cas échéant, référendum) qui aurait été applicable en dehors de la période d'état d'urgence sanitaire;
  - 3) décider de maintenir sa décision d'adopter le Règlement et de demander sa transmission au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour approbation sans que le règlement ne soit soumis à une quelconque autre forme d'approbation par les personnes habiles à voter.
- Que la Directrice générale et secrétaires-trésorière de la Municipalité publie, conformément à la loi qui régit la Municipalité, un avis invitant les personnes habiles à voter à formuler leurs commentaires par écrit, selon ce qui est indiqué précédemment, dans les délais prévus;
- Que ledit avis public soit de plus diffusé sur le site internet de la Municipalité.

67-04-2020

### AVIS DE MOTION

Le conseiller Denis Gamache donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage n° 372.

### DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 476-2020

Le conseiller Gamache dépose un projet de règlement n° 476-2020.

Ce projet de règlement a pour objet de *modifier le règlement n° 372 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé - Calcul des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage à proximité d'une affectation industrielle dans un périmètre d'urbanisation.*

68-04-2020

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### CONTRAT DE SUIVI DES ÉTANGS D'ÉPURATION

ATTENDU QUE des travaux de renforcement de nos étangs d'épuration ont été effectués en 2018 et 2019;

ATTENDU QUE les eaux usées sont maintenant traitées et qu'un suivi plus régulier est nécessaire;

ATTENDU QUE l'opérateur aux étangs d'épuration a dû suivre des cours de perfectionnement et a obtenu son diplôme pour opérer ce nouveau système;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le contrat de M Yvon Dumont soit ajusté au coût de 35\$/heure et/ou pour chaque intervention. Que ces services soient payés sur présentation de facture et que les frais de transport pour se rendre en toute saison sur le site sont inclus.

### LOISIRS ET CULTURE

#### DÉMOLITION FEST

Le comité a pris la décision d'annuler l'activité pour 2020

69-04-2020

### PROGRAMME ARBRES

En collaboration avec le conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-est, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement de commander une



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

cinquantaine d'arbustes \*saule discoloré\* au coût de 104.85\$ afin d'aménager une haie écran entre le secteur résidentiel et le parc la Marguerite.

N° de résolution ou annotation

DIVERS

- Relancer le MTQ pour le radar de vitesse promis.
- Le poste de coordonnatrice en loisirs est maintenu durant la pandémie, celle-ci partagera son temps entre l'administration et les loisirs.
- Nettoyage des chaises /demande aux concierges (Raymond et Martine) de procéder au nettoyage des chaises de la salle et du restaurant en compensation de temps.

Période de questions

La séance étant à huis clos, aucune question

Je, soussignée, Nicole Chabot, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

70-04-2020

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition d'Émile Nadeau il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21h12.

Handwritten signature of Claude Perreault

Claude Perreault, maire

Handwritten signature of Nicole Chabot

Nicole Chabot, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 - M-103



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite

LE 22 AVRIL 2020

N° de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue **par conférence téléphonique** dans le cadre de la pandémie covid-19, ce vingt-deuxième jour du mois d'avril deux mil vingt, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault  
Les conseillers : M. M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse  
M. Robert Normand Mme Manon Deslauriers  
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale était présente.

*Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le lundi 20 avril*

**Ordre du jour**

- Maintien de l'adoption du règlement d'emprunt n° 473-2020
- *Service survie mobile incendie*

71-04-2020

**MAINTIEN DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 473-2020**

ATTENDU QUE le règlement n° 473-2020 a été adopté à la séance ordinaire du 6 avril dernier qui s'est tenue à huis clos;

ATTENDU QUE l'avis public pour l'approbation des personnes habiles à voter a été publié selon les procédures établies par l'arrêté ministériel n° 2020-08 en vigueur dans la situation du covid-19, c'est-à-dire par une consultation écrite étant donné que le dossier était jugé prioritaire;

ATTENDU QU'aucun commentaire écrit ne nous soit parvenu en lien avec le règlement d'emprunt n° 473-2020;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Marguerite maintient sa décision d'adopter le Règlement et de mandater la directrice générale afin de transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour approbation, sans que le règlement ne soit soumis à une quelconque autre forme d'approbation par les personnes habiles à voter.

**SERVICE SURVIE MOBILE**

*Explication du système de télécommunication qui remplacerait éventuellement les radios du service incendie. Les coûts mensuels reliés à ce service comparativement aux coûts en vigueur avec Orizon mobile sont plus élevés. Demande au directeur incendie de vérifier l'échéance du contrat actuel.*

72-04-2020

**CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Denis Gamache et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h50.

  
Claude Perreault, maire

  
Nicole Chabot, directrice générale

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire